Bureau de la Nouvelle-Orléans.
Demande : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 6 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 316 rue Bourbon entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés 29 nov—1 m.

DEMANDE d'emploi.—Un jeune homme parlant français et anglais demande une place dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal. 6 déc—3t

ON DEMANDE.

ON demande Un bon jardinier Sachant traire Sans reproch. Ad. s'adr. à J. M. Perry, City Green House, Shreveport, La. 6 déc—1 sem

ON demande—Au No 94 Esplanade une bonne servante de couleur d'environ 14 ans pour faire un petit ménage. Bonne.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mack Ward vs. Simo Osborne.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 16,283—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par Thos. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique, à la porte principale, No 2 Carondelet, entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 9 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée en audiencier.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. ALBERTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 nov—30—4 déc

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Succession de James McGeehan et Mary Morrison, en vente.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,541—Division E. Attendu que William John McGehan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James McGeehan, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de John Langlois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,541—Division C. Attendu que Pauline Langlois a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Langlois décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mme Barbara Bissle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,355—Division B. Attendu que Mme Marie Schmitzner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Bissle, décédée intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de C. H. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,975—Division B—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte définitif présenté par Mme Emma Girardey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore (née O'Connor) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,531—Division A—Attendu que Honorah O'Connor, veuve de James Gilmore, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Gilmore et Mary Gilmore, décédés intestats; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Mme Margaret J. Cosgrove.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,532—Division D.—Attendu qu'Alock F. Parmalee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret J. Cosgrove, décédée intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Mlle Elizabeth Schmeidor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,305—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Baecker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 nov—2 6 9 13

Succession de Dominique Rouzan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,475—Division A. Attendu que Mme Clémence Genthier, veuve de Dominique Rouzan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Rouzan; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

P. S. Annicchiarico vs son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,004—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Turner, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Solid Bouton vs son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,710.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Henry Bruns, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 nov—29—4 7 déc

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 DECEMBRE—CLASSE No 539
Tirage de 8 heures P. M.

49	19	41	34	59	46	22	3	48	71	63	—

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, sont faits en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 décembre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre bureau de correspondance.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise à cette fin, par une nouvelle partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Remarquée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-bridés de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous ont, en l'ascuitement, sous notre gouvernement, avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ce sens, ce ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Ed. Davis
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 DEC. 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
2 Lots de	1,000	2,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	500	100,000
500 Lots de	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1000,	soit	$100,000
100 Lots de	500	50,000
100 Lots de	400	40,000

PRIX TERMINAUX.

900 Lots de $1000,	soit	$100,000
900 Lots de $500,		450,000
2,144 Lots se montant à		$2,150,000

PRIX DU BILLET:

Entier, $5(et Demi, $3; Quart $1; Huitième, 65; Vingtième, $2; Quarantième, $1.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet
S'adresser à l'agent de la localité ou l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES

Adresse à S. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Bonnes Endosses en plein et faites la signature lisible.

Le Comptoir agent payé des frais d'Express le service de la mail à moins que Lotterie, nous ayons reçu les fonds des Compagnies d'Express pour répondre à nos ordres de payer les frais sur les tickets. Après la liraga le Mat officiale les lots payables à la Banque seront donnés aux agents pour le paiement de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat de 1879 en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, dans lequel le vigueur jusqu'en 1893 et comme tout CHAQUE DE PLUS JUSQU'EN 1893.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre, pour modifier ou tuer la Loterie, qui a été vetée le 14 juillet. L'Amendement proposé contre cette LE PEUPLE SERA VAINCRE A CETTE CONSTITUTION.

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La."

Un dividende de 5 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Le reste valeur qui reste dues et dont on peut réclamer un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. T. Lilienthal, fondé de pouvoir (assignee) de H. S. Williams, pour $50,000 63. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le litigant a cet jugement contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende sur ce chef de l'Association dont les affaires sont maintenant très liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas reçu leurs dividendes relativement de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Aronson, J. Aldridge, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. E. Bell, R. Benjamin & Co., Louis Bailes, L. Bachelet, J. Brandon, J. F. Bachelomy, Barnett & Bee, C. Burke, J. A. Balfour & Co., Wm. Balmain, Samuel Brookes, James H. Coleman, Adolphe Cottaria, Lucy Curtis, Lemon Bros. Co. No. 9, F. Usner, agent, Eugene Cousins, J. Cusack, J. H. Chisell, Louis Chenlain, Manuel Dubois, Mme Louis De Galle, W. E. Dunbar, F. Dugas, Arthur Denis, Dominique Deez, O. Dupont, A. Dansereau, Revolliter & Co., R. Escoffier, Percival Forgey, F. E. Fletcher, Fernandez, Fritz & Brandon, J. B. Frank, Fernandez, Felber & Gerstenheim, Mme Gust. Fourmann, Joseph Gallagher, T. Generally, Isadore Gerard, Lemuel Gilmore & Kelly, G. H. Gardner & Co., B. Gelmuth, G. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anne Hill, A. Olivier & Co., S. Fable, Mme Anne Perigna, A. Patti, E. Pedrera, A. Palmido, F. Pons, A. Quinche Fils, E. Rogers & Co., J. Sloan, J. E. Sorrain, S. Schmidt, Sorrain, B. Smith, Smith & Co., Simmons, J. Tourret, J. E. Soulat Schaffer, David Duvall, Wm. Vogt, E. Schmiedecke, E. N. Sorin, Hilaire Th. A. Tessier, Samuel E. Todd, F. Van Benthuysen, S. Verster, Philip Valleris, Fabre Vogt Sons, Wm. White, Sue. de Wilkerson & Mosely, J. Wagner, R. Zell & Co.

A. M. Agelasto, J. Abadie, Joseph Brugess, Dr. J. Burdin, W. B. Bell, sdm. aldt r, A. Bedault & Co., Barcker & De Smet, J. Bellard, F. Brown, Louis Bauer, B. Bauer, E. E. Barinde, W. Alexandre Bosco, J. A. Bordenave, Gemagnin & Lambert, J. Galloway, agent, Frangois Carrere, Chapoton & Miller, F. Cosse, E. Cornell, L. Chenet, Herman Curtius, John Orleans, Dubois & Lecassieux, P. Duchesne, A. Delmotte, J. C. Davis, De Buisser Hart & Co., George Degas, G. M. Dell, M. T. Duaros, A. De Sainte Gemme, Manuel Ellois, Florian Flanger, Soley, Conger & Co., J. Valois, Charles Fitz, M. Jalez, E. Fabacq, G. K. Fleming, Joseph Gumphouer, Gonsoulin & Allez, A. Grunsky, Fred Good, Jules Gravier, Howard Gouman, J. Garidel, Herman A. Vignes, George How, M. D., E. Herron, Miss Rosa Henry Hébert, Imane Aycock & Co., S. B. Johnson, J. M. Jouanneau, F. Jonfroid, Emile Kern, Kendall & Co., Anatole Lécumant, L. Lopinto, E. Lemaire, Lé. Bull Life Ins. Loan & Banksbank, Mme J. B. Lamy, Bur. Ins. Loc Manshot Co., Peter Lonin, Charles Mouton, J. Mandin, E. Magnon, agent, C. M. Morgan, Malgnan & Laborde, J. Manual, T. Mouton, Orville Marigny, J. Mignon, R. Marks, Revelle Nivette, Frank Oberhauer, R. Ordes executeur, S. F. Parnelly, agent, Pritchard & Bockhan, Perkins, Swanson & Co., S. B. Pickard, A. Pifer, Pharmacie Cotten Prop., L. Rabaere, E. Rouzan, E. Revlam, Mme Anna Saxon, William Swoon, Salomon Remie Oulman Ann, Swarbacher & Dryer, H. F. Sunahan, Schneider & Zuberbier, J. Steffriend & Co., D. Sauvage, J. J. Stewart, F. Sewier, C. D. Shelton, Alfred Shaw, J. Sassenath fils, H. A. Tormelin, S. M. Todd & Co., E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jos A. Vignaud, François Vertz, J. Adrig Vaz, L. A. Willis, James Wilson, E. W. Ins, M. E. Zeuts.

Succession de Louis Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 30,981—Division E. Attendu que Mme Clémence Gauthier, veuve de Louis Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Thompson, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Louis Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,981—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & SCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, bureaux 12 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 décembre 1890, à 11 heures du matin, au Bureau de l'Encanteur, No 12 1/2 rue Carondelet, à la requête de Mme Clémence Gauthier, veuve de Louis Thompson, décédé, il sera vendu à l'encan, au No 223 rue de Chartres, entre Conti et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession susdite, les biens ci-dessous, savoir :

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans la Première District de cette ville, dans l'ancienne Ward Hospital, mesurant 30 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, et faisant partie du lot original No 135 dans la dite ancienne section de la ville, ayant pour voisins, d'un côté le lot No 136 appartenant à Mme Ernestine Gauthier, d'autre côté le lot No 134 appartenant à Mme Ernestine Gauthier, en face la rue Hospital, et derrière le lot No 137 appartenant à Mme Ernestine Gauthier.

Conditions—Comptant.

Le acquéreur prendra leurs marchandises après le vente.

6 déc—4t

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Lot de terre de valeur.

Rue Magnolia, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano.

Mme A. D. Dugué et als vs. la succession de Mme P. A. Delachaise.

No 31,456—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux : 12 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 décembre 1890, à 11 heures du matin, au Bureau de l'Encanteur, No 12 1/2 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 24 novembre 1890, et signé le 2 décembre 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre situé à Bonne Carre, entre Commune et Gentilly, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 novembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le Toute cette portion d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancienne Ward Hospital, Magnolia Place et Elysian Fields, mesurant 30 pieds à la rue Royale, mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur, et faisant partie du lot original No 135 dans la dite ancienne section de la ville, ayant pour voisins, d'un côté le lot No 136 appartenant à Mme Ernestine Gauthier, d'autre côté le lot No 134 appartenant à Mme Ernestine Gauthier, en face la rue Hospital, et derrière le lot No 137 appartenant à Mme Ernestine Gauthier.

Conditions—Comptant.

Le acquéreur prendra leurs marchandises après le vente.

Acte de vente pardevant Jos. Rogers, notaire, aux frais du acquéreur.

6 déc—4t 12 20 27 jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Margaret J. Cosgrove.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,532—Division D.—Attendu qu'Alock F. Parmalee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret J. Cosgrove, décédée intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Elizabeth Schmeidor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,305—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Baecker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 nov—29—4 7 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de centaine et tantaliens, etc., d'une Salle de première classe, Pool et Table de Billard, etc.

Peter Jung vs Orleans Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,418—En vertu d'un writ de saisie revendiquer à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et ci-dessous, je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte principale du Palais de Justice, à la Nouvelle-Orléans, le 9 juin 1885. Le reste valeur qui reste dues et dont on peut réclamer un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. T. Lilienthal, fondé de pouvoir (assignee) de H. S. Williams, pour $50,000 63. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le litigant a cet jugement contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende sur ce chef de l'Association dont les affaires sont maintenant très liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas reçu leurs dividendes relativement de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Aronson, J. Aldridge, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. E. Bell, R. Benjamin & Co., Louis Bailes, L. Bachelet, J. Brandon, J. F. Bachelomy, Barnett & Bee, C. Burke, J. A. Balfour & Co., Wm. Balmain, Samuel Brookes, James H. Coleman, Adolphe Cottaria, Lucy Curtis, Lemon Bros. Co. No. 9, F. Usner, agent, Eugene Cousins, J. Cusack, J. H. Chisell, Louis Chenlain, Manuel Dubois, Mme Louis De Galle, W. E. Dunbar, F. Dugas, Arthur Denis, Dominique Deez, O. Dupont, A. Dansereau, Revolliter & Co., R. Escoffier, Percival Forgey, F. E. Fletcher, Fernandez, Fritz & Brandon, J. B. Frank, Fernandez, Felber & Gerstenheim, Mme Gust. Fourmann, T. Generally, Isadore Gerard, Lemuel Gilmore & Kelly, G. H. Gardner & Co., B. Gelmuth, G. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anne Hill, A. Olivier & Co., S. Fable, Mme Anne Perigna, A. Patti, E. Pedrera, A. Palmido, F. Pons, A. Quinche Fils, E. Rogers & Co., J. Sloan, J. E. Sorrain, S. Schmidt, Sorrain, B. Smith, Smith & Co., Simmons, J. Tourret, J. E. Soulat Schaffer, David Duvall, Wm. Vogt, E. Schmiedecke, E. N. Sorin, Hilaire Th. A. Tessier, Samuel E. Todd, F. Van Benthuysen, S. Verster, Philip Valleris, Fabre Vogt Sons, Wm. White, Sue. de Wilkerson & Mosely, J. Wagner, R. Zell & Co.

A. M. Agelasto, J. Abadie, Joseph Brugess, Dr. J. Burdin, W. B. Bell, sdm. aldt r, A. Bedault & Co., Barcker & De Smet, J. Bellard, F. Brown, Louis Bauer, B. Bauer, E. E. Barinde, W. Alexandre Bosco, J. A. Bordenave, Gemagnin & Lambert, J. Galloway, agent, François Carrere, Chapoton & Miller, F. Cosse, E. Cornell, L. Chenet, Herman Curtius, John Orleans, Dubois & Lecassieux, P. Duchesne, A. Delmotte, J. C. Davis, De Buisser Hart & Co., George Degas, G. M. Dell, M. T. Duaros, A. De Sainte Gemme, Manuel Ellois, Florian Flanger, Soley, Conger & Co., J. Valois, Charles Fitz, M. Jalez, E. Fabacq, G. K. Fleming, Joseph Gumphouer, Gonsoulin & Allez, A. Grunsky, Fred Good, Jules Gravier, Howard Gouman, J. Garidel, Herman A. Vignes, George How, M. D., E. Herron, Miss Rosa Henry Hébert, Imane Aycock & Co., S. B. Johnson, J. M. Jouanneau, F. Jonfroid, Emile Kern, Kendall & Co., Anatole Lécumant, L. Lopinto, E. Lemaire, Lé. Bull Life Ins. Loan & Banksbank, Mme J. B. Lamy, Bur. Ins. Loc Manshot Co., Peter Lonin, Charles Mouton, J. Mandin, E. Magnon, agent, C. M. Morgan, Malgnan & Laborde, J. Manual, T. Mouton, Orville Marigny, J. Mignon, R. Marks, Revelle Nivette, Frank Oberhauer, R. Ordes executeur, S. F. Parnelly, agent, Pritchard & Bockhan, Perkins, Swanson & Co., S. B. Pickard, A. Pifer, Pharmacie Cotten Prop., L. Rabaere, E. Rouzan, E. Revlam, Mme Anna Saxon, William Swoon, Salomon Remie Oulman Ann, Swarbacher & Dryer, H. F. Sunahan, Schneider & Zuberbier, J. Steffriend & Co., D. Sauvage, J. J. Stewart, F. Sewier, C. D. Shelton, Alfred Shaw, J. Sassenath fils, H. A. Tormelin, S. M. Todd & Co., E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jos A. Vignaud, François Vertz, J. Adrig Vaz, L. A. Willis, James Wilson, E. W. Ins, M. E. Zeuts.

Succession de Louis Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 30,981—Division E. Attendu que Mme Clémence Gauthier, veuve de Louis Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Thompson, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante et de valeur

Faisant face au Bayou St-Jean et le chemin oczaille de Fort Espagnol

—ET—

Sept terrains contigus de choix pour bâtir, près de l'avenue Canal.

Succession de feu le Colonel CAMILLE A. GIRARDEY.

No 26,875—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Gustave G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession susdite, les biens ci-dessous, savoir :

Un lot de terre bien cultivé, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Hire.

No 20,406—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Gus. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 octobre 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

L'entrepôt contigu double, en bois, couvert par un ardoise, No 125 rue Chestnut, coin Constantinople, dans le carré d'îlet entièrement borné par les rues Celiste et Austerlitz, Division District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher, cuisine, cuisine, bâtisses dans la cour citerne etc. Les terrains composant les lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurant chacun, 30 pieds de façade rue Chestnut sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure du coin Constantinople. Les terrains ci-dessus sont situés dans la Première District de cette ville, dans le carré d'îlet bornés par les rues Julie, Remparts (dernièrement Marais) et Dryades (dernièrement Triton Walk) et Dryades (dernièrement Triton Walk) et Dryades (dernièrement Triton) et désignés par le lot No 9 sur un plan dressé par M. Pilié, ingénieur, et ayant pour voisins, d'un côté le lot No 8